



Thévoz Laurent, Gamba Marc-Antoine

Véloland Fribourg : des moyens pour la mise en oeuvre du plan cantonal sectoriel vélo

Cosignataires : 0

Réception au SGC : 09.11.16

Transmission au CE : *11.11.16

Dépôt et développement

Antécédents

Le canton de Fribourg est en train de conclure la mise au point de son plan sectoriel vélo, au terme de la consultation publique. Comme toute planification sectorielle, sa mise en œuvre dépendra des moyens qui seront mobilisés à cet effet.

Actuellement, en 2015, les 80 kilomètres d'infrastructures cantonales en faveur des cyclistes donnent une claire priorité aux bandes cyclables (76 km) par rapport aux pistes cyclables (4 km). Ces dernières sont (le plus souvent) mixtes – c'est-à-dire destinées à la fois aux piétons et aux cyclistes – et imposent (en raison du cadre légal) une participation financière des communes. Les communes refusent souvent cette répartition car elles considèrent les pistes cyclables comme des infrastructures cantonales. Le canton privilégie alors l'option « bande cyclable » dont il assume seul le financement.

Le plan sectoriel vélo distingue le réseau cantonal utilitaire et celui de cyclotourisme (sans VTT). Il identifie également « ... *un potentiel important pour le vélo dans le canton de Fribourg en comparaison avec la moyenne nationale.* » (Page 7 du rapport explicatif du plan sectoriel vélo).

Au sujet des activités de loisir, il est important de considérer à la fois les loisirs tant de la population résidente que ceux des touristes qui visitent et pourraient visiter notre canton. L'offre de mobilité douce (vélo, trottinette, roller, etc.) est en effet un facteur d'attractivité toujours plus important pour recevoir des touristes et prolonger leur séjour dans notre canton. Rappelons que cette offre contribue aussi à la promotion de la santé publique.

Etant donné la croissance combinée de la population résidente, de la pratique de plus en plus répandue du vélo (aussi et en partie avec la vague des vélos électriques) et le développement de l'attractivité touristique du canton, il est important de s'assurer que les infrastructures nécessaires seront progressivement et régulièrement mises en place. Elles sont indispensables tant pour améliorer la pratique et le développement du vélo et de la mobilité douce dans le canton que pour faire du canton de Fribourg un « Véloland » attractif.

La mise en place de projets concrets implique la gestion de leur complexité technique considérable (coordination avec les projets d'autres infrastructures ou des plans d'aménagement) et sociale (oppositions) et de leur promotion systématique auprès des communes pour assurer leur participation financière à leur réalisation. C'est la raison pour laquelle il nous paraît nécessaire de mettre à disposition au moins un EPT pour la bonne mise en œuvre du plan cantonal sectoriel vélo.

* date à partir de laquelle court le délai de réponse du Conseil d'Etat (5 mois).

Proposition

Nous demandons la mise en place d'un « Fonds Vélo » de 20 millions destiné à assurer le financement régulier et progressif de projets d'infrastructure en faveur de la pratique du vélo, ainsi que la création d'au moins un EPT pour la mise en place de projets concrets.

Les moyens à disposition devraient en priorité être mobilisés pour réaliser des projets en fonction des priorités signalées dans le « Réseau cyclable cantonal hiérarchisé » et dans la « Planification cantonale du réseau cyclable », donc en particulier pour compléter les projets de contournements routiers, ceux des agglomérations de Bulle et de Fribourg, ainsi que ceux nécessaires à la réalisation de parcours de loisirs et touristiques identifiés dans les stratégies régionales de développement. Dans ce contexte il conviendrait de créer une piste cyclable continue qui joint les pôles touristiques du Nord du canton (Estavayer-le-Lac, Morat) à ceux du Sud (Bulle, Gruyères) en passant par Fribourg.

Ces moyens représenteraient un complément bienvenu aux aides financières destinées à la promotion du tourisme dans le canton, une nécessité comme le relève bien dans ses conclusions le récent rapport du Conseil d'Etat sur les infrastructures touristiques.
